



## 3 QUESTIONS À...

**LYDIA HÉRAUD, NOUVELLE PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT, ÉLUE LE 11 MAI 2026 PAR LA NOUVELLE ASSEMBLÉE SYNDICALE :**



**Quels sont, selon vous, les sujets prioritaires sur lesquels le SCoT aura à réfléchir dans les prochaines années ?**

Ils sont nombreux !

Tout d'abord, nous sommes suspendus à la décision de l'État, attendue d'ici la fin de l'année, sur l'extension du programme EPR2. Le Blayais est candidat pour accueillir une nouvelle paire de réacteurs et nous devons anticiper ce que représenterait un projet d'une telle ampleur en matière d'emplois, de logements, de mobilités, de services et, plus largement, d'aménagement du territoire. Mais nous devons aussi nous poser une question essentielle : comment voulons-nous habiter notre territoire demain ?

Cet été, marqué par les canicules, la sécheresse et les incendies en Gironde, nous rappelle combien cette question est concrète. Penser l'habitabilité, c'est préserver les conditions qui permettent de vivre dignement sur notre territoire : disposer d'eau, habiter un logement supportable l'été, travailler dans de bonnes conditions, accéder aux services essentiels et être mieux protégés face aux risques. Autant de sujets qui sont directement liés à nos choix d'aménagement, passés, présents et futurs.

**Le SCoT va justement devoir évoluer. Pourquoi ?**

Nous devons engager sa mise en compatibilité avec le SRADDET Nouvelle-Aquitaine et les objectifs issus de la loi Climat et Résilience, notamment en matière de sobriété foncière.

Derrière ces termes techniques se pose une question très concrète pour les élus : comment continuer à accueillir des habitants, des entreprises, des équipements et des services tout en consommant moins d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?

**Vous prenez la présidence du SCoT dans ce contexte. Quelle méthode souhaitez-vous mettre en place ?**

Je souhaite avant tout que le SCoT soit pleinement l'outil des élus du territoire.

La sobriété foncière nous oblige surtout à penser différemment notre développement.

Nous devons collectivement définir nos besoins en logements, en développement économique, en équipements et en mobilités, tout en tenant compte de nos ressources, de nos paysages et des risques auxquels nous sommes exposés.

Je souhaite donc une méthode collective, ancrée dans le terrain : écouter les élus, partager les enjeux et les contraintes, confronter les points de vue et construire ensemble nos orientations.

# EPR2 : LE DOSSIER DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE EST DÉPOSÉ A PARIS

**Le fruit d'un travail engagé depuis février dans les différents groupes de travail réunissant, sous l'égide de l'Etat et de la Région, de nombreux acteurs publics et privés**

Lors de la précédente édition de la lettre d'information du SCoT, en avril dernier, nous vous avons présenté l'organisation mise en place par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine pour accompagner la démarche de candidature du territoire à l'accueil d'une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération EPR2.

Depuis le premier comité stratégique qui s'est tenu en février à Braud-et-Saint-Louis, les différents groupes de travail sur le foncier et l'aménagement du territoire, le développement économique, l'emploi et la formation, les mobilités et les infrastructures, et l'environnement se sont réunis à plusieurs reprises. Leurs contributions ont été reprises dans le dossier de soutien à la candidature.

Ce dernier a été remis le 24 juin dernier à Paris par Sophie Brocas, préfète de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde, Alain Rousset, président du Conseil régional, et Lydia Héraud, présidente du comité de soutien, à Bernard Fontana, PDG d'EDF. C'est une nouvelle avancée pour la candidature du territoire au projet EPR2.

**Une réponse attendue d'ici la fin de l'année**

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie 3 (PPE3) s'inscrit dans la stratégie nationale de transition globale, la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC). Elle vise à assurer la disponibilité de l'énergie à un coût maîtrisé, à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et à adapter la France au changement climatique.

Elle repose sur 3 volets complémentaires :

- la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) et son annexe la Stratégie de développement des mobilités propres (SDMP),
- le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC),
- la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

Une des actions de la PPE3 (NUC.4) vise à approfondir l'étude d'un éventuel renforcement du programme électronucléaire d'au moins 13 GW correspondant à la capacité de huit EPR2 dans leur conception actuelle dans la perspective d'engager leur construction au plus tard en 2030. A ce stade, le gouvernement n'a pas pris de décision quant à cet éventuel renforcement, notamment sur les sites pouvant être concernés. La décision est attendue d'ici la fin de l'année.



Crédit : EDF

Franck Darthou, Xavier Gruz, Alain Rousset, Bernard Fontana, Lydia Héraud, Sophie Brocas, Jean-Pierre Frémont

# ÉLECTIONS : UN RENOUVELLEMENT IMPORTANT A LA TÊTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT

## Une assemblée renouvelée à 50 %

Le 11 mai dernier, les nouveaux élus désignés par les Communautés de communes de Blaye et de l'Estuaire pour siéger au Comité syndical ont été installés dans leur fonction.

Les délégués titulaires ont été renouvelés à plus de 40 % (30 % pour la CCE et 50 % pour la CCB). Si l'on intègre les délégués suppléants, le taux général de renouvellement est porté à 50 % au global.

## Lydia Héraud, nouvelle Présidente

Au cours de cette première réunion, Madame Lydia Héraud a été élue Présidente du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire. Elle était première Vice-présidente lors du mandat précédent.

## Un Bureau renouvelé pour moitié

Le Bureau est composé statutairement de 8 membres. Il comprend la Présidente, les Vice-présidents et 4 autres membres qui sont :

- Monsieur Allain GANDRÉ, Vice-président de la CCE
- Madame Murielle PICQ, Vice-présidente de la CCB, Maire de Saint-Christoly de Blaye
- Monsieur Michel DELSOL, Maire de Mazion
- Monsieur Julien BEDIS, Vice-président de la CCB, Maire de Saint-Martin-Lacaussade

La moitié des membres ne siégeait pas au sein du Bureau lors du précédent mandat.

On y retrouve les président(e)s des deux intercommunalités et leurs vice-présidents en charge des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

## La Présidente et les Vice-présidents du SCoT



### LYDIA HÉRAUD

Présidente du Syndicat Mixte  
Présidente de la Communauté de communes de l'Estuaire  
Maire-adjointe de Val de Livenne  
Conseillère régionale



### ÉRIC JAPIOT

Vice-président du Syndicat Mixte  
délégué aux mutations agricoles, commerciales et industrielles et aux projets économiques d'avenir  
Président de la Communauté de communes de Blaye  
Maire de Blaye



### ARNAUD OVIDE

Vice-président du Syndicat Mixte  
délégué aux transitions écologiques, climatiques et énergétiques  
Vice-président de la Communauté de communes de l'Estuaire (PLUi-H)  
Maire de Saint-Aubin de Blaye



### JEAN-LOUIS BERNARD

Vice-président du Syndicat Mixte  
délégué au défi démographique, au cadre de vie et au bien vivre  
Vice-président de la Communauté de communes de Blaye (PLUi-H)  
Maire de Plassac



Crédits : SM SCoT HGBE

Les élections lors de la réunion d'installation du comité syndical, le 11 mai 2026, à Saint-Paul

# MISE EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SRADDET DE NOUVELLE-AQUITAINE ET LA LOI DITE “CLIMAT ET RÉSILIENCE” : ENGAGEMENT D’UNE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU SCOT POUR ADAPTER SA TRAJECTOIRE FUTURE DE CONSOMMATION D’ESPACES

## Pourquoi se mettre en compatibilité avec le SRADDET ?

La loi du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience » modifiée prévoit une mise en compatibilité en cascade des documents de planification (SRADDET, SCoT et PLU) pour intégrer la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2050.

La modification du SRADDET de Nouvelle-Aquitaine a été approuvée par arrêté du préfet de région le 18 novembre 2024. Pour les SCoT, l'échéance pour le faire est fixée au 22 février 2027 ; pour les PLUi, un an plus tard.

Si les SCoT ne sont pas modifiés ou révisés à cette échéance, la loi prévoit des mesures de restriction en matière d'urbanisme : les ouvertures à l'urbanisation des zones agricoles ou naturelles, nécessitant une évolution des documents d'urbanisme, sont suspendues jusqu'à l'entrée en vigueur du schéma.

Afin de renforcer la sécurité juridique du SCoT et ne pas bloquer le territoire dans son développement, alors qu'il se dote de PLUi-H «compatibles» avec la loi et le SRADDET modifié, il a été décidé d'engager une procédure de modification simplifiée pour actualiser la trajectoire de consommation d'espaces du SCoT. La Présidente du Syndicat Mixte a pris dans cet objectif un arrêté le 22 mai 2026, quelques jours avant l'entrée en application des nouvelles procédures d'urbanisme de la loi Huwart du 26 novembre 2025.

## En quoi consistera la modification simplifiée ?

La modification simplifiée aura un objectif purement «comptable» et ne portera que sur les objectifs de sobriété foncière :

- Actualisation de l'analyse de la consommation passée d'espaces naturels, agricoles et forestiers (2011-2021)
- Actualisation des objectifs chiffrés de réduction du rythme de la consommation d'espaces définis dans le SCoT et inclinaison de la trajectoire après 2031

- Adaptation des paramètres de la trajectoire pour réduire son rythme (densité, part du développement au sein des bourgs et agglomérations, etc.)
- Reprise du calendrier décennal de la loi “Climat et Résilience”, différent du SCoT actuel.

Les autres objectifs et orientations du SCoT ne seront pas modifiés.

Il est à noter qu'au cours du mandat, une révision plus globale du schéma sera nécessaire, et ce d'autant plus, en cas de sélection du territoire pour l'accueil d'une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération EPR2. L'économie générale du projet de territoire s'en trouvera profondément modifiée. Le projet EPR2 n'est donc pas pris en compte dans la modification simplifiée qui porte uniquement sur la trajectoire de sobriété foncière du territoire.

## Une décélération de la consommation foncière future plus prononcée

Le rythme de la trajectoire de réduction de la consommation foncière du SCoT ne changera pas sur la période 2020-2031 (- 50 %) : elle est compatible avec le SRADDET et la loi. Elle devra s'incliner à partir de 2031 avec une réduction de 30 % supplémentaire par rapport à la décennie précédente 2021-2031.

Au regard des chiffres de la consommation passée revus à la baisse, l'enveloppe globale de foncier sur la période 2020-2040 sera divisée environ par 2 par rapport au SCoT actuel.

Un scénario d'évolution de la trajectoire est en cours d'élaboration. Il sera partagé et discuté avec les élus et les partenaires sur le dernier trimestre de l'année.

## AGENDA

Prochaine réunion du Comité syndical,  
**le jeudi 8 octobre 2026 à 18h,**  
au siège de la CCE à Braud-et-Saint-Louis.

La Lettre d'Info est éditée par le  
Syndicat Mixte du SCoT de la  
Haute Gironde Blaye-Estuaire

Directrice de la publication : Lydia Héraud, Présidente  
Responsable de la rédaction : Sébastien Rouaud, Directeur



contact@scot-  
haute-gironde.fr



05.57.42.68.90



Espace France Services  
32 rue des Maçons - BP 134  
33394 Blaye Cedex



www.scot-haute-gironde.fr



SCoT Haute-gironde